**Points** 

1

1

1

1

1

1

## Question 1

Objectif évaluateur	1.1.2.2.1	Missions principales de	6 points
		l'Etat	

## Situation de départ

L'activité de l'Etat repose sur des bases légales. La Constitution est la loi suprême d'un Etat. Dans la Constitution fédérale, art. 54-125, sont réglementées les tâches principales de l'Etat et les compétences respectives de la Confédération, des cantons et des communes. Vous travaillez dans l'administration publique. Votre formateur vous a confié la tâche de présenter aux nouveaux apprentis, lors de la journée d'initiation, les tâches principales de l'Etat.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

## Tâche

 a. Citez six tâches principales distinctes de l'Etat régies par la Constitution fédérale. Vous obtiendrez 1 point par tâche principale citée distincte des autres, total 6 points.

Tache principale 1 :	
Tâche principale 2 :	
Tâche principale 3 :	
Tâche principale 4 :	
Tâche principale 5 :	
Tâche principale 6 :	

T 6

Points obtenus